

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation
des programmes

du Collège de l'Outaouais

12 novembre 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le Collège de l'Outaouais est un établissement collégial public qui accueillait en 1995-1996, 4069 élèves à l'enseignement régulier. L'effectif étudiant est réparti sur deux campus : Gabrielle-Roy à Hull et Félix-Leclerc à Gatineau. L'établissement offre les principaux programmes d'études préuniversitaires et seize programmes techniques.

La Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) comprend neuf articles et huit annexes. Les articles traitent des buts et objectifs, de la gestion de l'évaluation, des responsabilités, de la composition du comité d'évaluation et de la révision de la politique. Les annexes comprennent les indicateurs, le tableau des responsabilités, l'inventaire des critères, sous-critères et questions possibles ainsi que les formats du devis d'évaluation et du rapport final d'évaluation.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège de l'Outaouais, lors de sa réunion tenue le 12 novembre 1996. Cette évaluation a été réalisée en s'inspirant du cadre de référence de l'évaluation des PIEP publié en octobre 1994¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

La politique contient la plupart des composantes et des éléments essentiels pour encadrer les évaluations institutionnelles des programmes d'études. Toutefois, la Commission note que le champ d'application de la politique n'est pas clairement défini. En effet, la PIEP ne semble pas inclure l'évaluation des programmes d'AEC qui doivent également être couverts par la politique. Le Collège devrait apporter cette précision dans sa politique. La Commission formule aussi d'autres remarques susceptibles d'enrichir quelques composantes et éléments de la politique.

Finalités et objectifs

La politique décrit clairement les objectifs et les finalités relatifs à l'évaluation de programmes. La Commission note la préoccupation de l'amélioration continue de la qualité des

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*. Octobre 1994, 25 pages.

programmes et la présence d'objectifs relatifs à l'évaluation de programmes proprement dite. Elle souligne également que le Collège souscrit aux principes d'éthique susceptibles d'encadrer l'action des intervenants en matière d'évaluation de programmes.

Partage des responsabilités

La politique décrit de façon détaillée le partage des responsabilités par intervenant. Plusieurs instances sont impliquées dans la mise en oeuvre de la PIEP : la Direction des études, la Commission des études, le Comité d'évaluation, le Comité consultatif de programme, les départements, les enseignants, les professionnel(les) et les élèves, ainsi que le Conseil d'administration. Le partage des responsabilités témoigne d'une volonté de favoriser la concertation des personnes engagées dans un processus d'évaluation de programmes.

Cependant, des précisions pourraient être apportées. En effet, la politique mentionne que la Direction des études assure la production du devis d'évaluation élaboré par le Comité d'évaluation, la Commission des études le reçoit et le Comité consultatif et les départements l'examinent, mais elle n'indique pas quelle est l'instance chargée de l'approbation du devis d'évaluation. Cela devrait être précisé.

De même, la concordance entre les responsabilités énumérées dans le texte de la politique et le tableau de l'Annexe 5 n'est pas toujours évidente. Par exemple, le texte mentionne que la Commission des études reçoit le plan d'action élaboré par la Direction des études alors que l'Annexe 5 indique que la Commission des études recommande l'élaboration du plan d'action. La politique gagnerait à uniformiser les responsabilités et les opérations d'évaluation décrites dans les deux textes.

Le leadership est assumé par la Direction des études et la consultation est bien encadrée par les instances responsables de l'évaluation. Les modalités d'évaluation prévoient une participation réelle des principaux intéressés, en particulier les professeurs. Ces derniers sont consultés sur le devis et le rapport d'évaluation. La Commission remarque également la place accordée aux élèves et aux diplômés dans l'évaluation.

Système d'information sur les programmes

Le Collège utilise des données et indicateurs provinciaux et locaux qui permettent de suivre le cheminement des élèves pendant et après leurs études. Toutefois, le texte de la politique mentionne que le Collège utilise les indicateurs provenant du système PSEP (profil scolaire

par programme) produit par le SRAM, alors que les annexes réfèrent à une liste d'indicateurs beaucoup plus détaillée (CREPUQ, meq, gpo, etc.). L'arrimage entre les deux textes serait nécessaire à la compréhension et à l'utilisation de la PIEP. Le texte devrait en conséquence préciser les données et indicateurs contenus dans le Système d'information et, le cas échéant, les distinguer de l'ensemble des données retenues lors d'une évaluation complète d'un programme.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

Les programmes d'études à évaluer sont déterminés par trois critères : l'analyse des bilans sommaires de programmes, le laps de temps écoulé depuis la dernière évaluation et la date d'implantation du programme. Deux programmes sont évalués annuellement. La Direction des études en assurant la production du bilan sommaire annuel du programme ainsi que le suivi du bilan annuel s'assure d'une évaluation continue. La Commission comprend que le bilan pourrait déclencher une évaluation plus ou moins complète, puisqu'il s'agit du premier critère pour décider de l'évaluation d'un programme. Cependant, le Collège doit s'assurer que ce mode de détermination garantit une évaluation complète de chaque programme à l'intérieur d'une périodicité maximale.

Processus d'évaluation d'un programme

Le processus d'évaluation et les étapes essentielles à la réalisation des évaluations sont décrits sommairement mais de façon claire et précise. Les critères retenus couvrent toutes les dimensions d'un programme. La politique prévoit le recours possible à des personnes extérieures au Collège, en particulier lors de l'évaluation approfondie d'un programme. La Commission encourage le Collège à utiliser un tel recours. La contribution de ces personnes pourrait, en effet, s'avérer utile pour l'expertise apportée tout en assurant une meilleure crédibilité à l'évaluation.

Mécanisme de révision de la politique

La politique mentionne que la PIEP sera évaluée immédiatement après sa première application et par la suite, révisée à tous les deux ans. Une attention particulière est portée au processus d'évaluation qui fait l'objet d'une évaluation continue.

Conclusion

La Commission estime que la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études du Collège de l'Outaouais contient la plupart des composantes et des éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études. La Commission note en particulier le souci apporté au partage des responsabilités qui assure le leadership et la participation de toutes les personnes concernées par l'évaluation des programmes d'études. Elle note également l'implication des professeurs et des étudiants.

La Commission a émis par ailleurs des remarques destinées à améliorer certains aspects de sa politique, notamment le champ d'application de la politique, l'affirmation de l'instance responsable de l'approbation du devis d'évaluation, le mode de détermination des programmes à évaluer et la concordance entre le texte et les annexes 4 et 5 relatives au Système d'information et aux responsabilités et opérations d'évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Micheline Poulin, agente de recherche